

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 298 du 6 janvier 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : IOCJ1200045S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 18111 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128671),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2012:

Marcin, Léna Nigend : 143 285 Numéro de livret de solde : 8 006 950

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2012:

Rouzzi, Gilles Nigend : 128 697 Numéro de livret de solde : 5 283 566

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2012:

Chotel, Arnaud Nigend : 138 907 Numéro de livret de solde : 5 323 321

Fait le 6 janvier 2012.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
D. STRIEBIG